

12^{ème} session du Conseil exécutif
Université de Koweït,
Etat du Koweït
2 avril 2007

Rapport Final

Le Conseil exécutif de la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI) a tenu sa douzième session au sein de l'Université de Koweït le 14 Rabia I 1428 H/ 2 avril 2007.

Le Conseil a ouvert ses travaux le lundi matin à dix heures et demi à l'Hôtel Marriott, sous la présidence de Son excellence Dr Abdullah Jassbi, président de l'Université islamique d'Azad, président du Conseil exécutif de la FUMI, en présence de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, Secrétaire général de la FUMI, de son Excellence Dr Ismail Al-Bishri, président de l'Université de Sharjah, président de la troisième Conférence générale, de Son excellence Dr Abdullah Al Fuhaid, président de l'Université du Koweït et avec la participation des membres du Conseil exécutif, sauf l'Université des Emirats Arabes Unis, l'Institut du Shaheed Zulfikar Ali Bhuotto pour la science et la technologie, et l'université arabe de Beyrouth qui se sont excusés de ne pouvoir être présent à cette session.

Après lecture de versets du Coran, Son excellence Dr Abdullah Al Fuhaid, président de l'Université du Koweït a prononcé une allocution dans laquelle il a commencé par adresser des mots de bienvenue aux membres du Conseil, en leur souhaitant un excellent séjour et plein succès à la douzième session du Conseil. Il a salué le président de la troisième Conférence générale, Dr Ismail Al-Bishri, le président du Conseil exécutif, Dr Abdallah Jassbi et le Secrétaire général de la FUMI, Dr Abdulaziz Altwajri, pour leurs efforts et leur coopération dans la préparation de cette session. Son excellence a mis en relief l'intérêt accordé par Son Altesse, l'Emir de l'Etat du Koweït, à l'éducation et à l'enseignement qu'il considère comme une fortification de l'identité civilisationnelle et une locomotive du progrès escompté, en espérant que cette session concrétise les espoirs fondées en elle et les objectifs qu'elle s'est fixés.

Ensuite, Dr Abdullah Jassbi, président de l'Université islamique d'Azad, président du Conseil exécutif, a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié l'Etat du Koweït et l'Université de Koweït pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservés aux participants à cette session du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Il a salué le bilan positif des projets réalisés, grâce à Dieu d'abord et grâce, ensuite, à la bonne administration du Secrétaire général de la FUMI, Dr Abdulaziz Othman Altwajri, qui a déployé de remarquables efforts pour mener à

bien la mission de la Fédération. Il a également souligné les défis auxquels la Oumma islamique fait face dans tous les domaines, les conflits qui mettent en danger la sécurité et la paix et les tentatives israéliennes visant à oblitérer l'identité d'Al Qods Al Charif, si bien qu'il est nécessaire d'unifier les rangs, déterminer les priorités et renforcer la coopération islamique.

Pour sa part, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, Secrétaire général de la FUMI, a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al Jaber Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït, pour le soutien indéfectible apporté par l'Etat du Koweït à l'ISESCO et à la FUMI. Il a remercié Son excellence Dr Abdullah Al-Fuhaid, président de l'Université de Koweït, pour l'accueil de cette session du Conseil exécutif et de la Conférence générale. De même qu'il a remercié Son Excellence Dr Ismail Al Bishri, président de l'Université de Sharjah, président de la troisième session de la Conférence générale ainsi que Dr Abdullah Jassbi, président de l'Université islamique d'Azad, président du Conseil exécutif pour leur coopération distinguée avec la FUMI en vue de promouvoir la mission de la Fédération et réaliser ses objectifs. Il a conclu son allocution en soulignant le rôle civilisationnel joué par la Fédération, lequel rôle transparaît à travers les projets et les documents que la FUMI a présentés lors de ces deux sessions.

De son côté, Son excellence Dr Ismail Al-Bishri, président de l'Université de Sharjah, président de la troisième Conférence générale, a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié l'Etat du Koweït, son Emir, son gouvernement et son peuple, pour leur accueil chaleureux et l'excellente organisation du Conseil exécutif et de la Conférence générale. Il a exprimé sa considération au président du Conseil exécutif, Dr Abdullah Jassbi et au Secrétaire général de la Fédération, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri pour les efforts distingués qu'ils ont consentis pour la bonne application des recommandations et des résolutions de la troisième Conférence générale et la préparation des projets scientifiques soumis au Conseil exécutif, rappelant à cet effet les principaux axes qui ont orienté les projets réalisés par la FUMI et appelant au renforcement de la coopération entre les universités membres de manière à servir l'intérêt de tous.

Le Conseil a ensuite entamé ses séances de travail en commençant par prendre connaissance du projet d'ordre du jour et du projet de programme de travail tels qu'ils figurent sur les documents joints au Rapport final.

Le Secrétaire général de la FUMI a ensuite présenté son rapport sur les activités du Secrétariat général dans l'intervalle entre les onzième et douzième sessions du Conseil exécutif. Il a ainsi exposé les grandes références et orientations qui déterminent l'action de la Fédération à savoir l'axe stratégique qui fixe les principes, les priorités et les objectifs, ensuite l'axe de l'évaluation qui a pour but de mettre en place des normes rigoureuses de qualité en matière d'enseignement universitaire et enfin l'axe de la documentation relatif aux références en termes de recherche scientifique. Il a conclu son intervention en remerciant les universités qui se sont acquittées de leurs contributions

ainsi que les parties coopérantes ayant participé à la couverture d'une grande partie des dépenses relatives à la réalisation des activités de la Fédération.

Lors de la discussion de ce rapport, les membres du Conseil exécutif ont exprimé leurs remerciements et leur considération au Secrétaire général de la FUMI ainsi qu'à ses collaborateurs pour tous les projets réalisés et salué le développement qualitatif réalisé par la FUMI, nonobstant les faibles moyens dont elle dispose. Les membres du Conseil ont, par ailleurs, invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue d'activer la mission de la Fédération et élargir davantage les perspectives de coopération entre les universités membres d'une part, et les institutions et organisations similaires d'autre part. Le Conseil exécutif a recommandé l'adoption du rapport par la Conférence générale.

Ensuite, le Secrétaire général a présenté le rapport financier au titre de l'exercice 2006 (du 1/1/2006 au 31/12/2006), soit la dernière année du Plan d'action triennal (2004-2006). Dans ce rapport, il a souligné les efforts soutenus déployés par le Secrétariat général afin d'inciter les universités membres à s'acquitter de leurs contributions et de leurs arriérés. Il a affirmé que le montant total des recettes perçues par la Fédération en 2006 a atteint 114.856,40 \$US, dont 84.935,90 \$ US concernent les contributions versées au titre de l'année 2006 et 20.941,00 \$US les contributions de certaines universités au titre de 2005 et 8.979,50 \$US au titre de 2004. Quant au montant global des dépenses, il a atteint 82.895,00 \$US en 2006.

Le Secrétaire général a également fait état des universités qui se sont acquittées de leurs contributions au titre de l'année 2006. Il s'agit de 57 universités.

Pour conclure son exposé, il a souligné la faiblesse des recettes par rapport aux activités mises en œuvre, si bien qu'il a appelé le Secrétariat général à suivre une politique de rationalisation rigoureuse et établir des partenariats avec d'autres parties coopérantes afin de réaliser les programmes et projets de la Fédération.

Après avoir pris connaissance de ce rapport et l'avoir discuté, les membres du Conseil ont salué les efforts que le Secrétaire général et ses collaborateurs ont déployés pour percevoir les contributions des universités membres. Ils se sont félicités du soutien de l'ISESCO et des parties donatrices et coopérantes, invitant à cet effet les universités à s'acquitter de leurs contributions et le Secrétariat général à poursuivre ses efforts dans ce sens, tout en examinant la possibilité d'investir les recettes de la FUMI dans des banques islamiques afin d'augmenter les ressources financières de la Fédération.

Le Conseil a recommandé l'adoption du rapport par la Conférence générale.

Le Secrétaire général a ensuite présenté le plan de mise en œuvre du projet de Plan et budget pour les années (2007-2009), montrant les références, les données et les fondements qui sous-tendent la vision ainsi que les particularités du Plan tant au niveau de son contenu que de sa construction et de ses mécanismes de mise en œuvre, montrant l'augmentation du budget de ce plan par rapport aux plans précédents, soit 100.000 \$ US.

Lors des discussions, le Conseil a salué l'évolution qualitative de ce Plan qui s'est distingué par la globalité, la complémentarité et la diversité et s'est félicité de

l'application de la recommandation du Conseil exécutif qui, lors de sa onzième session, a appelé à l'élaboration du plan de mise en œuvre y afférent.

Le Conseil exécutif a appelé les universités à coopérer davantage entre elles et contribuer à l'exécution des activités de la FUMI dans diverses régions afin qu'elles puissent profiter à différentes universités.

Enfin, le Conseil exécutif a recommandé à la Conférence générale l'adoption du Plan, assorti de ses mécanismes d'exécution.

Par ailleurs, le Secrétaire général a présenté un exposé sur la dernière version du projet de « **l'université islamique virtuelle** » avec ses références organisationnelles et ses différentes étapes de réalisation. A cette occasion, il a remercié Dr Abdullah Jassbi, président du Conseil exécutif, président de l'Université islamique d'Azad, Dr Ismail Al-Bishri, président de la Conférence générale, président de l'Université de Sharjah, Dr Ahmad Sengendo, président de l'Université islamique d'Ouganda et Dr Muhammad Reza Shahrokhi pour leur remarquable contribution au développement de ce projet sous la supervision du Secrétariat général de la FUMI.

Le Directeur du projet, Dr Muhammad Reza Shahrokhi a présenté un exposé sur les aspects académiques, techniques et administratifs du projet. En conclusion, il a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet dans sa version la plus avancée ainsi que ses statuts.

Le Secrétaire général a également présenté un rapport sur « **la Stratégie de développement de l'enseignement universitaire dans le monde islamique** » dans lequel il a souligné les motifs, les défis et les besoins croissants qui ont présidé à la mise en place de cette stratégie, tout en soulignant les grandes questions qu'elle traite à travers ses différents chapitres, le but étant de tirer profit des nouveautés technologiques tout en veillant au respect des valeurs islamiques pérennes. Il a, en outre, rappelé la réunion tenue par la Fédération afin de revoir le projet en coopération avec la Faculté de la Daa'wa islamique à Tripoli (Grande Jamahiriya, 15-17/7/2006), laquelle a recommandé son adoption. Il a également rappelé l'adoption du projet par la troisième Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Koweït, 19-21/11/2006).

Lors des discussions qui ont porté sur ce document, le Conseil a exprimé sa considération pour les efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs dans l'élaboration de cet important document de référence qui répond aux besoins de l'enseignement universitaire islamique à une étape où la Oumma islamique a grandement besoin du rapprochement des points de vue, de la détermination d'un certain nombre de principes et de priorités et de la sauvegarde de ses spécificités compte tenu des défis de la mondialisation et des exigences actuelles. Le Conseil a invité les universités membres à tirer profit de ce document lors de la mise en place de ses plans et de ses programmes et appelé à en activer les objectifs. Il a ensuite recommandé son adoption par la 4^{ème} Conférence générale.

Le Secrétaire général a ensuite présenté le projet de « **guide de qualité et de certification des universités du monde islamique** », en en définissant les motifs et les objectifs ainsi que les normes relatives au rendement académique, administratif et

financier des activités pédagogiques universitaires. Il a également présenté les axes autour desquels s'articule le guide et souligné que la qualité et la certification visent à développer l'action universitaire dans les différents domaines dans le cadre du respect des spécificités de chaque université.

Après avoir suivi l'exposé du rapport du Secrétaire général concernant ce guide, le Conseil a exprimé sa considération au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour ce remarquable projet qui est de nature à rehausser le niveau de performance des universités membres, développer leurs services et améliorer leur qualité.

Le Conseil a recommandé à la Conférence générale d'adopter ce projet.

Afin de contribuer au développement du rendement des établissements universitaires islamiques et conférer à ses systèmes pédagogiques un niveau international, le Secrétaire général a présenté le projet de « **L'instance consultative islamique pour la qualité et la certification** » afin de traduire le « **guide de qualité et de certification des universités du monde islamique** » en mécanismes de mise en œuvre contribuant au développement des performances académique, administrative et financière des établissements universitaires, leur conférer un haut niveau de compétence et d'excellence et les aider à s'auto-évaluer. Par ailleurs, le Secrétaire général a passé en revue les principes, les objectifs et les moyens relatifs à ce projet ainsi que les fonctions de ses membres, de son bureau et de ses différentes unités.

Ensuite, le Conseil a exprimé sa considération pour les efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs dans l'élaboration de ce document distingué et appelé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour la création de cette instance qui jouera un rôle primordial dans le développement de l'enseignement universitaire islamique. Le Conseil a ensuite recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet.

Concernant les demandes d'adhésion à la FUMI, le Secrétaire général a fait mention des efforts du Secrétariat général afin d'inciter les universités à adhérer à la Fédération. A ce titre, le Secrétariat général a reçu dix-sept demandes de différentes universités dont trois ont été sélectionnées vu qu'elles répondent aux critères d'adhésion. Il s'agit de : la Faculté de Mazoon (sultanat d'Oman), l'Université internationale de l'Imam Khomeini (République islamique d'Iran) et l'Institut universitaire de Tripoli pour les études islamiques (République libanaise).

A la suite des discussions, le Conseil a recommandé à la Conférence générale d'accepter les trois demandes d'adhésion et invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts afin d'inciter les universités qui n'ont pas adhéré à la Fédération de faire une demande à cet effet.

Sur le plan juridique, le Secrétaire général a présenté le « **projet d'amendement de la Charte de la Fédération des Universités du Monde islamique** », conformément aux règlements de la Fédération et compte tenu des changements et des évolutions que connaît l'enseignement universitaire au début de ce troisième millénaire ; il a passé en revue les domaines qui ont fait l'objet de ces amendements.

Après avoir pris connaissance du projet d'amendement proposé par le Secrétariat général, le Conseil a remercié le Secrétaire général et ses collaborateurs pour ces

amendements, lesquels ont été adaptés aux changements actuels. Le Conseil a recommandé à la Conférence général d'adopter le projet.

Après avoir pris connaissance du document relatif à la préparation de la 4^{ème} session de la Conférence générale de la FUMI, le Conseil a décidé d'adopter le document et recommandé à la Conférence générale de l'adopter.

Le Conseil exécutif a ensuite mandaté le Secrétaire général afin de se concerter avec les universités membres concernant la tenue de la 13^{ème} session du conseil exécutif et s'est fixé la dernière semaine du mois de mars 2008 pour tenir cette session.

Après les contacts entrepris par le Secrétaire général à cet effet avec les universités membres, l'université islamique internationale de Malaisie s'est proposée d'accueillir la 13^{ème} session du Conseil exécutif.

**Décisions de la 12^{ème} session du
Conseil exécutif**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Décision FUMI/C.E.12/2007/D.1.1 (adopté)



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 1.1
du Projet d'Ordre du Jour:
(Projet d'ordre du jour)**

N°: FUMI/C.E.12/2007/D. 1.1 (adopté)

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (a) de la Charte de la Fédération
- ◆ Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du Jour de la 12^{ème} session du Conseil, objet du document FUMI/C.E.12/2007/1.1 (Provisoire) ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit:

- Adopte l'Ordre du Jour de sa 12^{ème} session tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.12/2007/1.1, Adopté) annexé au Rapport final.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Décision FUMI/C.E.12/2007/ D. 1.2 (adopté)



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 1.2 de l'Ordre du Jour:
(Projet de Programme de travail)**

N°: FUMI/C.E.12/2007/D. 1.2 (adopté)

Le Conseil exécutif:

- ◆ Prenant en considération la Décision (FUMI/C.E.12/2007/D.1.1) adoptée par le Conseil exécutif concernant l'ordre du jour de sa 12^{ème} session;
- ◆ Ayant pris connaissance du projet de programme de travail, objet du document (FUMI/C.E.12/2007/1.2 provisoire);
- ◆ Compte tenu des délibérations qui ont eu lieu;

Décide ce qui suit:

- Adopte le programme de travail de sa 12^{ème} session tel qu'il figure dans le document n° (FUMI/C.E.12/2007/1.2 adopté) annexé au Rapport final.



Décision FUMI/C.E.12/2007/D. 2.1

Fédération des Universités du Monde islamique
Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït
14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

Décision concernant le Point 2.1 de l'Ordre du Jour:
(Rapport du Secrétaire général sur les activités du Secrétariat général
dans l'intervalle entre les 11^{ème} et 12^{ème} sessions du Conseil exécutif)

N°: FUMI/C.E.12/2007/D. 2.1

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), paragraphe "a" de la Charte de la Fédération ;
- ◆ Se basant sur l'article (21), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Ayant entendu l'exposé présenté par le Secrétaire général de la Fédération ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des suggestions et observations formulées par les membres du Conseil exécutif ;

Décide ce qui suit:

1. Adopte le rapport du Secrétaire général sur les activités du Secrétariat général de la Fédération tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.12/2007/2.1), tout en tenant compte des observations des membres du Conseil.
2. Invite le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue d'élargir les domaines de coopération et de partenariat avec les fédérations similaires et les institutions arabes, islamiques et internationales spécialisées, dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes.

3. Remercie les universités membres ayant accepté de soutenir le projet des bourses d'études en faveur des étudiants des pays du Monde islamique et invite les autres universités à soutenir ce projet en vue de permettre aux étudiants chercheurs de poursuivre leurs études et leurs recherches, de faciliter l'échange et la connaissance mutuelle et d'encourager la coopération et le partenariat entre les universités, les établissements de l'enseignement supérieur et les structures de la recherche scientifique dans les pays du Monde islamique.
4. Rend hommage au Secrétaire général de la Fédération ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils déploient dans la mise en œuvre des activités prévues par la Fédération au titre de l'année 2006, et en vue de promouvoir l'action de la Fédération et accroître le nombre des universités membres.
5. Approuve la présentation de ce rapport à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Décision FUMI/C.E.12/2007/ D. 2.2

Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït
14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

Décision concernant le Point 2.2 de l'Ordre du Jour:
(Rapport financier du Secrétaire général et examen de la situation financière de la Fédération au titre de l'exercice 2006)

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 2.2

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 10 (II), alinéa (6), et l'article 11 (II), alinéa (b) de la Charte de la Fédération ;
- ◆ Conformément à l'article 21, alinéa (b) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Rappelant la décision (FUMI/C.E.11/2006/D.2.2) adoptée par le Conseil exécutif de la Fédération en sa 11^{ème} session (Université de Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, 27-29 mai 2006) ;
- ◆ Vu que la plupart des universités membres de la Fédération ne se sont pas acquittées de leurs contributions à la Fédération tant en 2006 que les années précédentes ;
- ◆ tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit:

1. Adopte le rapport financier du Secrétaire général de la Fédération tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.12/2007/2.2).
2. Confirme les précédentes résolutions de la Conférence et décisions du Conseil concernant l'état des contributions et des arriérés ainsi que les mesures d'encouragement prises pour leur règlement.

3. Remercie les universités membres qui ont procédé au versement de leurs contributions au titre de l'exercice 2006, et incite le reste des universités membres à verser leurs contributions et à s'acquitter de leurs arriérés.
4. Rend hommage au Secrétaire général de la Fédération pour les efforts qu'il déploie en vue d'intensifier les contacts avec les universités membres pour qu'elles s'acquittent de leurs contributions et le remercie pour la bonne exécution des décisions prises, à cet effet, par les sessions successives du Conseil exécutif.
5. Inscrit ce point à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil exécutif.
6. Approuve la présentation de ce rapport à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique
Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 3.1 de l'Ordre du Jour:
(Plan exécutif du projet de Plan d'action
et budget pour les années 2007-2009)**

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 3.1

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (b) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Se conformant à l'article (21), alinéa (c) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Rappelant la décision (FUMI/C.E.11/2006/D.2.3) adoptée par le Conseil exécutif de la Fédération en sa 11^{ème} session (Université de Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, 27-29 mai 2006), lequel a approuvé de soumettre le projet à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption ;
- ◆ Ayant pris connaissance du document n° FUMI/C.E. 12/2007/3.1 ;
- ◆ Ayant entendu l'exposé présenté, à cet effet, par le Secrétaire général de la Fédération;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

Décide ce qui suit:

1. Approuve le Plan exécutif du projet de Plan d'action et budget pour les années 2007-2009, tel qu'il figure dans le document (FUMI/C.E.12/2007/3.1), tout en tenant compte des observations des membres du Conseil.
2. Se félicite de l'approche adoptée par le Secrétariat général de la Fédération en plaçant le plan dans le cadre d'une stratégie globale transdisciplinaire qui se caractérise par la rigueur et la cohérence.
3. Approuve la présentation de ce rapport à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 3.2 de l'Ordre du Jour:
(Projet de l'Université islamique virtuelle)**

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 3.2

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (a) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Rappelant la Décision (FUMI/C.E.11/2006/D.2.4) adoptée par le Conseil exécutif de la Fédération en sa 11^{ème} session (Université de Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, 27-29 mai 2006) ;
- ◆ Ayant entendu l'exposé présenté à ce propos par le représentant de l'Université islamique d'Azad ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu et des avis et observations émis par les membres du Conseil exécutif;

Décide ce qui suit:

1. Adopte le projet de l'Université islamique virtuelle et ses statuts.
2. Remercie le Secrétariat général de la Fédération et l'Université islamique d'Azad à Téhéran pour leur collaboration continue dans l'élaboration de ce projet.
3. Invite le Secrétaire général à poursuivre les efforts qui sont entrepris pour assurer l'exécution de ce projet, et ce, en collaboration avec l'Université islamique d'Azad.
4. Approuve la présentation de ce projet à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 3.3 de l'Ordre du Jour:
(Stratégie de développement de l'enseignement
universitaire dans le monde islamique)**

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 3.3

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (a) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Conformément à l'Article 23 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Rappelant la décision (FUMI/C.G.3/2004/D.3.1) adoptée par la 3^{ème} Conférence générale (Université de Sharjah, Etat des Emirats Arabes Unis, 9-11 mars 2004) ;
- ◆ Ayant pris connaissance du document FUMI/C.E 12/2007/3.3;
- ◆ Ayant entendu l'exposé présenté à ce propos par le Secrétaire général ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit:

1. Adopte la Stratégie de développement de l'enseignement universitaire dans le monde islamique, objet du document FUMI/CE12/2007/3.3, tout en prenant en considération les observations des membres du Conseil exécutif.
2. Rend hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés à l'élaboration de ce document, et ce en exécution de la Résolution de la 3^{ème} Conférence générale.
3. Approuve la présentation de ce document à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.

4. Décision FUMI/C.E.12/2007/D. 3.4



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 3.4 de l'Ordre du Jour:
(Projet de guide de qualité et de certification
des universités du Monde islamique)**

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 3.4

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (b) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Ayant pris connaissance du document FUMI/C.E 12/2007/3.4;
- ◆ Ayant entendu l'exposé présenté à ce propos par le Secrétaire général ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit:

1. Adopte le Projet de guide de qualité et de certification des universités du Monde islamique, objet du document FUMI/CE12/2007/3.4, tout en prenant en considération les observations des membres du Conseil exécutif.
2. Rend hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés à l'élaboration de ce document ;
3. Approuve la présentation de ce document à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 3.5 de l'Ordre du Jour:
(Projet de création de l'Instance consultative
islamique pour la qualité et la certification)**

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 3.5

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (a) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Conformément à l'Article 23 du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Ayant pris connaissance du document FUMI/C.E 12/2007/3.5;
- ◆ Ayant entendu l'exposé présenté à ce propos par le Secrétaire général ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit:

1. Adopte le Projet de création de l'Instance islamique pour la qualité et la certification, objet du document FUMI/CE12/2007/3.5, tout en prenant en considération les observations des membres du Conseil exécutif.
2. Rend hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés à l'élaboration de ce document.
3. Approuve la présentation de ce document à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique
Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït
14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

Décision concernant le Point 4.1 de l'Ordre du Jour:
(Examen des demandes d'adhésion d'universités
et d'instituts supérieurs à la Fédération)

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 4.1

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 10 (II), alinéa (5) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Conformément à l'article 21, alinéa (1) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Ayant pris connaissance de la liste des universités candidates pour l'adhésion à la Fédération, et qui sont au nombre de (3) ;
- ◆ Ayant entendu l'exposé du Secrétaire général à ce propos ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit:

1. Approuve l'adhésion à la Fédération des Universités du Monde islamique des universités précitées, objet du document (FUMI/C.E.12/2007/4.1 adopté), joint au présent rapport final.
2. Recommande au Secrétaire général de la Fédération de poursuivre les efforts visant à amener les autres universités du Monde islamique à adhérer à la Fédération.
3. Approuve la présentation de ce document à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique
Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït
14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

Projet de Décision concernant le Point 4.2 de l'Ordre du Jour:
(Projet d'amendement de la Charte de la
Fédération des Universités du Monde islamique)

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 4.2

Le Conseil exécutif:

- ◆ Se fondant sur l'article 11 (II), alinéa (a) de la Charte de la Fédération;
- ◆ Conformément à l'article 21, alinéa (f) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération;
- ◆ Ayant pris connaissance du document (FUMI/CE 12/2007/4.2);
- ◆ Ayant entendu l'exposé du Secrétaire général à ce propos;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu;

Décide ce qui suit:

1. Approuve les amendements proposés sur la Charte de la Fédération, objet du document (FUMI/C.E.12/2007/4.2), joint au présent rapport final.
2. Approuve la présentation de ce document à la 4^{ème} session de la Conférence générale tout en recommandant son adoption.



Fédération des Universités du Monde islamique

Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït

14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

**Décision concernant le Point 5.1 de l'Ordre du Jour:
(Préparation à la 4^{ème} session de la
Conférence générale de la Fédération)**

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 5.1

Le Conseil exécutif :

- ◆ Se fondant sur l'Article 21, alinéa (e) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Ayant examiné le projet d'ordre du jour et le projet de programme de travail de la Conférence générale de la Fédération ;

Décide ce qui suit :

- Adopte les projets d'ordre du jour et de programme de travail de la Conférence générale, tels qu'ils figurent dans les documents FUMI/CG4/2007/1.2 provisoire) et FUMI/CG4/2007/1.3 provisoire).

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Décision FUMI/C.E.12/2007/ D. 5.2

Fédération des Universités du Monde islamique
Conseil exécutif / 12^{ème} Session

Université de Koweït, Etat du Koweït
14 Rabia I, 1428 H / 2 avril 2007

Décision concernant le Point 5.2 de l'Ordre du Jour:
(Détermination du lieu et de la date de tenue
de la 13^{ème} session du Conseil exécutif)

N°: FUMI/C.E. 12/2007/D. 5.2

Le Conseil exécutif:

- ◆ Conformément à l'Article (10) du Règlement intérieur du Conseil exécutif de la Fédération ;
- ◆ Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

Décide ce qui suit :

1. Mandate le Secrétaire général de la Fédération afin de se concerter avec les universités membres concernant la partie organisatrice de la 13^{ème} session du Conseil.
2. Fixe la dernière semaine du mois de mars 2008 aux fins de tenir la 13^{ème} session du Conseil.